

République Française  
Département de l'Aisne  
Arrondissement de Laon  
Commune de Bruyères-et-Montbérault

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune de Bruyères-et-Montbérault

### SEANCE DU 17 MARS 2022

Date de la convocation : 12 Mars 2022

Date d'affichage : 21 Mars 2022

L'an deux mille vingt-deux, le dix-sept Mars à dix-huit heures, le Conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Marie-Pierre TOKARSKI, maire.

**Présents** : de MOLINER Yves, GARNIER Françoise, HAMADE-TARROUN Nancy, PIERRET Mélanie, TOKARSKI Marie-Pierre, VERCAEMPT Annie, ANDRE Anne, BEAULANT Daniel, DELHAYE Anne-Marie, FRANCOIS Michel, JACQUOT Marie-France, LEGER Gérard, LHOMME Jean-Marc, MOREAU Thierry

**Absents** : LASSAUX Jean, CAILLIEZ Kévin, CLEMENT Laure, MONCOURTOIS Hervé, REYNAL Isabelle

**Secrétaire** : Madame VERCAEMPT Annie

Le compte-rendu de la dernière séance est lu et approuvé à l'unanimité.

La séance est ouverte.

#### 2022\_02 - REHABILITATION DE LA MAISON AU 3 CHEMIN DES HARDSONS

Madame le Maire rappelle au Conseil que la commune est propriétaire d'une maison d'habitation sise 3 rue des Hardsons. Ce bien avait été acheté par la commune pour reloger une personne qui vivait en grande précarité dans la grange d'un immeuble abandonné.

La maison a été louée de février 2005 à octobre 2020. Durant toute cette période, la locataire n'a entrepris aucuns travaux d'entretien, rendant le logement dans un état d'extrême vétusté.

En l'état, il est inadmissible de proposer ce bien à la location, néanmoins cet immeuble n'est pas dénué d'intérêt et la réhabilitation permettra une offre de logement sans nouvelle emprise sur le foncier

La commune envisage la réhabilitation totale de l'immeuble soit :

- des travaux d'isolation de l'ensemble du bâtiment ;
- une installation de chauffage;
- une mise aux normes de l'installation électrique ;
- la rénovation des sanitaires ;
- le remplacement des huisseries intérieures et extérieures ;
- la façade ;
- la toiture.

L'ensemble des travaux est évalué à 82.117,63 euros HT.

Plan de financement :

1/ ETAT (DSIL)	33,19 %	27.258,77 euros
(soit 50% de l'assiette subventionnable de 54.517 ,53 euros)		
2/ Département API	12,54 %	10.297,55 euros
(soit 20% de l'assiette subventionnable de 51.483,40 euros)		
3/ Commune	54,27 %	44.561,31 euros

En conséquence, Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

Approuve le projet technique

Adopte le plan de financement suivant :

ETAT (DSIL)	33,19 %	27.258,77 euros
(soit 50% de l'assiette subventionnable de 54.517 ,53 euros)		
Département API	12,54 %	10.297,55 euros
(soit 20% de l'assiette subventionnable de 51.483,40 euros)		
Commune	54,27 %	44.561,31 euros

Dit que la somme sera inscrite au budget 2022.

2022_03 – REHABILITATION DU LOGEMENT 2 RUE PORTE DE LAON
--

Madame le Maire rappelle au Conseil que la commune a acquis le 11 mars 2020 l'immeuble situé 2 rue Porte de Laon.

La partie commerciale, située en rez-de-chaussée de l'immeuble, a été réhabilitée en 2020. Elle accueille un commerce de boucherie depuis juin 2020.

Il convient désormais de réhabiliter le logement situé au-dessus du commerce pour le proposer à la location.

Les travaux portent sur la couverture, la façade, les cloisons, la menuiserie, le sanitaire/plomberie, l'électricité et le revêtement des murs et des sols.

L'ensemble des travaux est évalué à 114.601,47 euros HT.

Plan de financement :

1. ETAT (DETR/DSIL)	60 %	68.760,89 euros
2. Département API	20 %	22.920,29 euros
3. Commune	20 %	22.920,29 euros

En conséquence, Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

Approuve le projet technique

Adopte le plan de financement suivant :

ETAT (DETR/DSIL)	60 %	68.760,89 euros
Département API	20 %	22.920,29 euros
Commune	20 %	22.920,29 euros

Dit que la somme sera inscrite au budget 2022.

#### 2022\_04 - MISE EN PLACE DE FEUX "RECOMPENSE"

Madame Le Maire indique aux membres du Conseil que la commune envisage d'effectuer les travaux suivants, dans le cadre des compétences transférées à l'USEDA :

Mise en place de deux feux tricolores "récompense" rue de la Fontaine Minérale

Le coût global de l'opération, calculé aux conditions économiques en vigueur à ce jour, ressort à 18 118,02 € HT.

En application des conditions financières de l'USEDA, le montant de la contribution s'élève à 14 823,89 € HT, et se répartit comme suit :

NATURE DES TRAVAUX	MONTANT HT DES TRAVAUX	PARTICIPATION USED A	CONTRIBUTION COMUNE
<b>Signalisation lumineuse</b>			
Matériel	14 823,29	2 964,66	11 858,63
Réseau	3 294,73	329,47	2 965,26
<b>TOTAL</b>	<b>18 118,02</b>	<b>3 294,13</b>	<b>14 823,89</b>

La contribution sera actualisée en fonction de la variation des indices des travaux publics, conformément au marché public de travaux de l'USEDA en cours.

Après avoir ouï l'exposé de son Maire et en avoir délibéré, le Conseil décide à l'unanimité :

- 1) D'inscrire cette opération sur son budget de l'année en cours.
- 2) S'engage à verser à l'USEDA, à l'issue des travaux, la contribution financière détaillée ci-dessus, actualisée conformément au marché de l'USEDA et des travaux réalisés.
- 3) En cas d'abandon du projet approuvé par la collectivité, les frais d'étude engagés seront remboursés à l'USEDA.

#### 2022\_05 - CREATION D'UN POTEAU D'INCENDIE AU HAMEAU DE BREUIL

En septembre 2020 le service départemental de l'incendie nous a informé de la mise en indisponibilité pour volume insuffisant d'un point d'eau assurant la défense incendie du hameau de Breuil.

L'année 2020, relativement sèche, avait révélé la faiblesse de cette alimentation.

Nous avons pris contact avec le SDIS afin de trouver une solution qui garantirait en tout temps la défense incendie du hameau de Breuil.

Deux solutions nous ont été proposées :

- L'implantation d'une bâche de 240 m<sup>3</sup> ;
- Créer une alimentation pour un poteau d'incendie depuis la canalisation qui passe à environ 300 m des habitations.

La commune opte pour une alimentation sur le réseau public qui garantit la continuité et la pérennité de la défense incendie.

Le montant des travaux à charge de la commune s'élève à 19.938,36 HT soit 23.926,03 € TTC.

Plan de financement :

Département API	40 %	7.975,34 euros
Commune	60 %	11.963,02 euros

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité

Approuve le projet technique

Adopte le plan de financement suivant :

Département API	40 %	7.975,34 euros
Commune	60 %	11.963,02 euros

Dit que la somme sera inscrite au budget 2022

#### 2022\_06 - REFECTON PARTIELLE DE LA VOIRIE RUE DU TOUR DE VILLE

Monsieur LHOMME expose au Conseil Municipal que la voirie rue du Tour de Ville, pour la portion comprise entre le carrefour de Chérêt et la caserne des pompiers, est fortement dégradée notamment en raison du passage de véhicules non autorisés. Pour mémoire, cette voie communale est interdite aux véhicules de plus de 3,5 tonnes.

Afin de corriger les désordres, il convient de purger les zones faïencées.

Le Conseil Municipal de la commune de Bruyères-et-Montbérault sollicite une subvention du département au titre de l'APV (Aisne Partenariat Voirie) pour les travaux suivants :

- Purge des zones faïencées rue du Tour de Ville
- Longueur de la voie 400 m
- Montant de l'opération      18.177,60 euros TTC  
   15.148,00 euros HT

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal

- Sollicite une subvention au titre de l'APV pour les travaux de la rue du Tour de Ville.
- Dit que la dépense sera inscrite au budget 2022.
- S'engage à effectuer les travaux dans le délai de deux ans, à partir de la notification d'attribution de la subvention.

#### 2022\_07 - AMENAGEMENT DE L'ENTREE EST DU VILLAGE ; RUE DE LA FONTAINE MINERALE

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il était prévu de réaménager l'entrée EST du village, rue de la Fontaine Minérale, dès que l'enfouissement des réseaux serait terminé.

Les travaux d'enfouissement sont en cours de réalisation, c'est pourquoi, le Conseil Municipal de la commune de Bruyères-et-Montbérault sollicite une subvention du département au titre de l'APV (Aisne Partenariat Voirie) pour les travaux suivants :

- Aménagement de l'entrée EST du village, rue de la Fontaine Minérale
- Longueur de la voie 700 m
- Montant de l'opération      175.461 euros TTC  
   146.217,50 euros HT

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal

- Sollicite une subvention au titre de l'APV pour les travaux d'aménagement de la rue de la Fontaine Minérale.
- Dit que la dépense sera inscrite au budget 2022
- S'engage à effectuer les travaux dans le délai de deux ans, à partir de la notification d'attribution de la subvention.

#### 2022\_08 - SUBVENTION AUX RESTAURANTS DU COEUR

Madame Le Maire expose que l'association les restaurants du cœur nous sollicite pour l'attribution d'une subvention pour l'année 2022.

La subvention sera affectée au fonctionnement de la structure.

Cette association représente un intérêt indiscutable pour la commune. Bien que n'ayant pas de structure sur le territoire de la commune, elle intervient néanmoins auprès de nos concitoyens dans le besoin.

Cette association a accueilli 6 familles de notre commune soit un total 414 repas pour la dernière campagne.

Il est proposé au conseil municipal de verser une subvention d'un montant de :

- 500 € aux restaurants du cœur ;

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal décide à l'unanimité

**d'allouer** une subvention d'un montant de :

- 500 € aux restaurants du cœur ;

**donne** pouvoir à Madame le Maire pour signer tous les documents relatifs à ce dossier.

#### 2022\_09 - SUBVENTION AU SECOURS POPULAIRE

Madame Le Maire expose que l'association le secours populaire nous sollicite pour l'attribution d'une subvention pour l'année 2022.

La subvention sera affectée au fonctionnement de la structure.

Cette association représente un intérêt indiscutable pour la commune. Bien que n'ayant pas de structure sur le territoire de la commune, elle intervient néanmoins auprès de nos concitoyens dans le besoin.

Cette association suit actuellement 4 familles sur le secteur de la commune (aide alimentaire, épicerie solidaire, aide vestimentaire et accès aux vacances).

Il est proposé au conseil municipal de verser une subvention d'un montant de :

- 500 € au secours populaire ;

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal décide à l'unanimité

**d'allouer** une subvention d'un montant de :

- 500 € au secours populaire ;

**donne** pouvoir à Madame le Maire pour signer tous les documents relatifs à ce dossier.

## INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- **3 Permis de construire** déposés :
  - . Ages et vie
  - . 2 Cabinets de Kiné avec cellules médicales à disposition pour d'autres professionnels
- **Antenne ORANGE** : Référé en suspension – convocation au tribunal administratif lundi 21 mars 2022.

FREE souhaite s'implanter sur la future antenne Orange qui sera installée près du cimetière car la couverture de l'antenne Free construite au stade, ne couvre pas tout le village.

- **Conseiller en numérique** : l'annonce pour le recrutement a été publiée. La personne sera installée à la mairie ou à la bibliothèque. Le recrutement doit être effectué avant fin mai.
- **Elections présidentielles** : inscription pour tenir le bureau de vote.
- **Place de parking rue Porte de Laon** : Une réflexion est engagée pour protéger les voitures stationnées sur les emplacements prévus à cet effet.

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 20h00 .

**Fait à BRUYERES-ET-MONTBERAULT, les jours, mois et an susdits**

Le Maire,